



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-058

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)

75-2026-01-26-00006 - Arrêté de subdélégation de signature ??(en matière de marchés publics) (marchés de l'AGEPS) (2 pages) Page 3

75-2026-01-26-00005 - Arrêté de subdélégation de signature (PIC AGEPS) (2 pages) Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-01-22-00002 - Arrêté portant délégation de signature ??en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 16 ème Auteuil (3 pages) Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-01-26-00006

Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics) (marchés de
l'AGEPS)

**Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 Juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP, Monsieur Nicolas REVEL, aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté matières n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Madame **CHARMET DELAOUTRE**, adjointe au directeur de l'AGEPS, directrice des ressources humaines médicales, par intérim
- Monsieur **CHIROL**, adjoint à la directrice des achats, directeur des ressources humaines non médicales, par intérim
- Madame **DHIB**, directrice des systèmes d'information
- Monsieur **FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières
- Madame **PLAN**, directrice des achats

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PLAN**, directrice des achats et de monsieur **CHIROL**, son adjoint, délégation est donnée à :

- Madame **SEBE**, responsable du service d'ingénierie biomédicale
- Monsieur **PATUREL**, adjoint à la responsable du service d'ingénierie biomédicale

- Madame **GROLLET**, responsable secteur évaluation et achats produits et équipements de laboratoire
- Monsieur **RAMEYE**, responsable des achats informatiques et télécommunications

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- A monsieur **LEMAIRE**, responsable de la cellule marchés consommables, ingénierie biomédicale et laboratoire (Agent de catégorie A)

En vue de signer les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

- A monsieur **RAOUI**, Coordonnateur des Achats (Agent de catégorie A)

En vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, **à l'exclusion du choix des attributaires et de la signature des marchés.**

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2025-05-19-00001 du 19 mai 2025** abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **26 janvier 2026**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-01-26-00005

Arrêté de subdélégation de signature (PIC
AGEPS)

Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Lise CHARMET DELAOUTRE**, adjointe du directeur de l'AGEPS et directrice des ressources humaines médicales par intérim à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, E, F et G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Augustin CHIROL**, adjoint à la directrice des achats et directeur des ressources humaines non médicales, par intérim, à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, F et G** dudit arrêté ;
- **Madame Meriem DHIB**, directrice des systèmes d'information à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, F et G** dudit arrêté ;
- **Le Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement les engagements des**

dépenses de produits de santé nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;

- **Monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;
- **Madame Estelle PLAN**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;

Article 2 : En cas d'empêchement de **madame Lise CHARMET DELAOUTRE**, directrice des humaines médicales, par intérim et de **monsieur Augustin CHIROL**, directeur des ressources humaines non médicales, par intérim, délégation est donnée à **madame Carole PREVORS**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directorial du 05 juillet 2022.

Article 3 : En cas d'empêchement de **monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **monsieur Jean-Philippe DERUELLE**, chargé de mission niveau 4 et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 05 juillet 2022 **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 4 : En cas d'empêchement du **Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Siguine COUDER PLAISANT, Anne DARCHY, Nadia MEDDOUR, Camille PIZZOFERRATO et Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2025-10-28-00006 du 28 octobre 2025** du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

Article 6 : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **26 janvier 2026**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-22-00002

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
SIP 16 ème Auteuil



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, **Monsieur Marc DUCHENE**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Monsieur Thomas LEBLOIS**, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Madame Fabienne DUBOEUF**, Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant ;**

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites

et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous, aux agents figurant dans le tableau ci-dessous :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mr LEBLOIS Thomas	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CASSI Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. KOTHANDARAMAN Lakhshmi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000€
Mme AUMIS Laureen	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BERAUDO Anaïs	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme NOIRET Peggy	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mr PAPIN Thomas	Contractuel B	10 000 €	10 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
M. LEBLOIS Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 22 janvier 2026

Le comptable, responsable du service des impôts des
particuliers de Paris 16ème Auteuil,

Signé

Marc DUCHENE